Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260427-2026042716-DE

DÉLIBÉRATION N°2026042716
SDE – CANDÉLABRE RUE DE LA NOUETTE

L'entreprise Bouygues Energies et Services, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public a informé la collectivité via le SDE de l'état de vétusté de la lanterne du foyer D241 rue de nouette. Un devis a été établi par le SDE pour un montant de 984.96 € TTC avec un reste à charge pour la mairie de 592.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

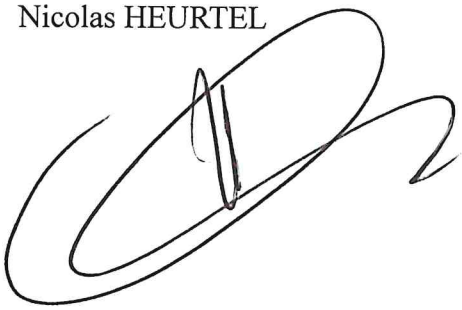
APPROUVE le projet de rénovation de lanterne du foyer D241 présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 984.96 € TTC, (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de 592.80 € TTC. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

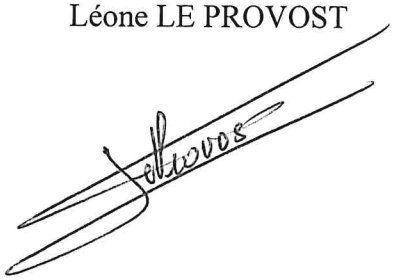
Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.
Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas HEURTEL



La secrétaire,
Léone LE PROVOST



Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260427-2026042716-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORE, Matthieu SAINT-CAST, Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, M. Anthony MORO, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Ludovic COTARD, M. Dominique HALAIS, Mme Adeline LORANT, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, Mme Marygold ULTRÉ, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Géraldine JOUANY (arrivée à 19h43)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame Léone LE PROVOST a été nommée secrétaire de séance